

En avril, ne te découvre d'un fil car la pluie et les CRS frappent fort

→ par Hervé Christofol, secrétaire général

Déjà deux mois de mobilisation contre le projet de loi travail, plus de trois millions de personnes sont descendues dans les rues pour marquer leur hostilité au projet de loi Valls-El Khomri et pour exiger son retrait. La répression du mouvement social est intense.

Depuis le 31 mars, journée de manifestations qui a rassemblée 1 200 000 personnes selon la CGT et 390 000 selon la police, cinq journées de mobilisation ont été à nouveau organisées : les 9, 14, 28 avril et les 1^{er} et 3 mai. Les mobilisations réussies des organisations de jeunesse dont celle du samedi 9 mars ont donné l'occasion à Manuel Valls de proposer (le 11 mars) quelques avancées sans modifier le contenu de l'avant-projet de loi.

DES MODIFICATIONS MINEURES ET DES PROPOSITIONS FAIBLES

Onze mesures ont été présentées aux organisations de jeunesse qui les ont bien accueillis mais cela n'a pas convaincu l'UNEF, la CNE (Coordination Nationale Étudiante), l'UNL et la FIDL de se désengager du combat contre le projet de loi travail :

- « moduler les cotisations à l'assurance chômage pour lutter contre la précarité et favoriser l'embauche en CDI » Cette mesure optionnelle deviendrait obligatoire pour toutes les branches professionnelles. Or, il est établi par diverses études que la majoration de 0,5 à 3 % des cotisations sociales des employeurs est sans effet sur le recours au CDD ;
- « pour les étudiants boursiers de moins de 25 ans, prolongation de quatre mois des bourses après l'obtention de leur diplôme afin de les accompagner dans la recherche de leur premier emploi ». Il eut été plus simple et plus juste d'étendre le dispositif du RSA à tous les jeunes diplômés ;
- « engager avec les partenaires sociaux et les organisations de jeunesse, une concertation en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes afin de poser un diagnostic partagé ». Voilà qui n'engage pas beaucoup le gouvernement ;
- « création de 2 000 places en STS dans

les spécialités en lien avec les métiers d'avenir, pour améliorer la poursuite d'études des bacheliers professionnels et technologiques ». Bien. Mais quelles créations en IUT ou en L1 et avec quels moyens ?

- « création de 25 000 bourses de 1 000 € annuels pour les étudiants issus des classes moyennes ». Espérons que le dispositif soit mis en place plus aisément que lors de la prise en compte du dixième mois de bourse ;
 - « revaloriser de 10 % les bourses de lycée à la rentrée 2016 » soit une augmentation de 63 € ;
 - « créer des bourses pour les décrocheurs de 16 à 18 ans qui reprennent des études » soit 12 500 bourses de 1 000 € payées en une fois à la rentrée. Est-ce le principal problème du décrochage scolaire ?
 - « mise en place d'un droit universel à la garantie locative pour les jeunes de moins de 28 ans et les doctorants ». Cette caution pourrait concerner 300 000 jeunes ;
 - « accélérer l'accès à la CMU-C des jeunes de moins de 25 ans en rupture familiale » ;
 - « améliorer la rémunération et les droits des apprentis ». Après avoir envisagé de les faire travailler 10 heures/jour payé 25 % du SMIC, ce revirement laisse entrevoir des perspectives pour le retrait du projet de loi et la conquête de nouveaux droits !
- Ces propositions démontrent que les mobilisations permettent d'infléchir les choses. C'est de bon augure pour la culture syndicale de cette jeunesse. Malgré ces avancées dont certaines sont intéressantes et d'autres plus hypothétiques voire démagogiques, le 14 et le 28 avril puis le 1^{er} mai, les organisations de jeu-



nesse se sont à nouveau jointes aux organisations syndicales de salariés dans les cortèges pour combattre les reculs sociaux du projet de loi travail.

FORTE RÉPRESSION

En marge de ces mobilisations, les dispositifs de maintien de l'ordre ont été particulièrement inappropriés. Au lieu de se montrer discrets et de se positionner en retrait

dans les rues adjacentes pour contrôler le respect des parcours déposés et intervenir en cas de débordements, les forces de l'ordre se sont positionnées au contact des manifestants, suscitant des altercations. Le 28 avril à Paris, le cortège a été directement chargé. Des manifestants pacifistes, dont plusieurs ont été blessés voire arrêtés, ont été agressés par les forces de police. C'est le cas de notre collègue Nicolas Jounin, sociologue de Paris 8 agressé à Saint-Denis le 28 avril, arrêté, mis en garde à vue et déferé au parquet de Bobigny ou bien d'un étudiant de Rennes 2 qui a perdu un œil ce même jour. Le gouvernement joue la carte de l'intimidation et de l'affrontement pour décrédibiliser les revendications des manifestants. Les services d'ordre des syndicats n'y sont pour rien. Les forces de police ne devraient pas laisser 200 à 300 anarchistes et autonomes les affronter deux heures durant sur la place de la Nation alors que celle-ci est cernée par 3 000 agents. Cette orchestration permet de proposer des images qui tourment en boucle dans les médias afin d'invisibiliser les revendications d'un mouvement social de plus en plus large. À Paris, le 1^{er} mai, le carré de tête de la manifestation a été stoppé à 900 mètres de la place de la Nation. Gazés, les leaders syndicaux ont été exfiltrés et la manifestation a dû être détournée... ●

Les mobilisations permettent d'infléchir les choses. C'est de bon augure pour la culture syndicale de cette jeunesse.